

Bibliothèques - Lecture publique - Intervention de M. PINARD, Conseiller Municipal Délégué

M. PINARD : Je suis particulièrement attentif depuis très longtemps au problème de la lecture publique. L'effort fait par notre ville à ce sujet est considérable puisque la charge nette était de 15 787 034 F au compte administratif 1988, c'est le dernier chiffre connu, soit 132 F par habitant.

Je pose la question : y a-t-il dans le Doubs une seule commune qui fasse plus ? Si oui, j'aimerais bien en avoir la preuve. Je veux bien que la Municipalité soit mise en cause, interpellée, mais je demande une réponse précise à cette question. Je le demande d'autant plus que j'ai fait une comparaison.

De par la loi de décentralisation, le Conseil Général a la charge de la lecture publique dans les communes de moins de 9 000 habitants. A ce titre, le Département du Doubs a reçu en 1989, au titre de la Dotation Globale de Décentralisation, 2 258 934 F. Qu'en a-t-il fait ? Le budget de fonctionnement prévoit pour 1990 2 361 475 F de dépenses et 125 000 F de recettes au titre des cotisations des 370 communes desservies avec une cotisation de 0,50 F. Vous pouvez avoir le service du bibliobus - dépôt permanent pour une cotisation de 0,50 F par habitant ! Je demande qu'on la compare avec les 132 F de l'effort municipal de Besançon.

Avec les recettes diverses, en comptant bien, cela fait 2 119 835 F de dépenses compensés par 2 258 934 F de recettes de l'État, ça veut dire une dépense nette de moins de 109 000 F, en supposant que la DGD 1990 soit la même que celle de 1989, alors qu'elle sera sans doute légèrement réévaluée. Voilà où on en est : d'un côté 132 F par habitant, de l'autre on fait du bénéfice.

Dans une lettre que j'ai adressée à un certain nombre de responsables, je n'avais pas fait tous les calculs, j'avais dit «la dépense, elle est de 8 centimes par habitant». Bien entendu, nous avons demandé une péréquation. Sur quels arguments l'avons-nous demandée ? Nous étions modestes, nous avons demandé une péréquation en prenant appui sur un seul dossier, celui de la Médiathèque. Le Député-Maire a donc écrit au Président du Conseil Général en date du 23 mai 1989 le courrier dont je vous donne lecture maintenant : «objet : fonctionnement de la Médiathèque Pierre Bayle - Demande de participation financière du Département.

Pour la première fois cette année, je me permets d'attirer votre attention sur la lourde charge que constitue pour la Ville de Besançon la Médiathèque. Cet établissement de par les moyens dont il dispose et le nombre d'usagers qu'il attire, constitue un équipement important tant au niveau municipal que départemental. D'une récente enquête effectuée par une étudiante de la Faculté des Lettres, il s'avère que la catégorie des usagers la plus représentée concerne les lycéens et étudiants, 60 % du total. En outre, si l'on se réfère à l'étude précitée, on s'aperçoit que 26 % des utilisateurs résident à l'extérieur de la Ville. Pour l'année 1988, le budget de fonctionnement de cette infrastructure récente était le suivant», je vous fais grâce des chiffres, «5 414 000 F à la charge exclusive de la Ville pour des services qui sont offerts pour une part importante à des personnes résidant à l'extérieur.

Bien qu'à ma connaissance il n'existe pas de régime de subvention pour ce genre d'équipement, il semble que compte tenu des avantages apportés, notamment aux étudiants, le Département saura se montrer sensible à l'effort financier accompli par la Ville de Besançon.

Conscient de l'intérêt que vous portez à la formation en général et à l'université en particulier, je souhaiterais que vous engagiez votre assemblée à accorder à la Ville une aide financière précieuse en rapport avec l'effort fourni par notre collectivité».

Le Maire a donc fait son travail et la lecture publique à la Médiathèque, ça vaut bien la lambada aux 24 heures des neiges de Montbenoît pour lesquelles il y a des subventions.

Nous avons été modestes dans nos demandes. Nous aurions pu faire état également de la Bibliothèque Municipale qui rend service aux étudiants et aux chercheurs de partout, cette Bibliothèque

Municipale qui a la charge du dépôt légal de toutes les publications du Département, que ce soit le bulletin paroissial du Russey ou le bulletin municipal du Russey comme de Montbéliard, Saint-Vit et d'ailleurs.

Nous nous sommes contentés modestement d'un seul dossier et nous n'avons pas eu de suite dans l'immédiat. Je suis donc intervenu avec force à la session budgétaire et il a été décidé que le Conseil Général ferait une enquête globale sur la lecture publique dans le Doubs. Cette enquête est en cours. Je suis certain qu'au vu des résultats, les choses bougeront. En tout cas en ce qui concerne mes collègues élus de Besançon. M. HELVAS m'a écrit en ce sens, M. SALOMON m'a donné son accord.

Fréquentant la Médiathèque toutes les semaines, je suis bien placé pour dire que nous sommes dépassés par le succès. C'est le seul lieu où des lycéens, des étudiants, je pense à ceux du CLA, peuvent consulter toutes les grandes revues. C'est, avec la Bibliothèque Municipale, le seul lieu public où on puisse par exemple en Franche-Comté consulter «Étude» la prestigieuse revue des pères jésuites. On y trouve presque tout. On y est abonné à l'Humanité en deux exemplaires, on n'y reçoit pas Vendredi, l'hebdo fort bien fait du PS, ce qui prouve que ce n'est pas du tout un outil dont on se sert à des fins qui seraient des fins orientées.

Notre ville fait beaucoup pour ses habitants mais aussi pour tout un public sans discrimination. Cet effort mérite un soutien, et si ce soutien arrivait, croyez-moi Jean BOICHARD -il n'est pas là notre grand argentier qui a écrit des livres fort bons- serait tout heureux de créer des postes car c'est un investissement prioritaire.

Je dois dire qu'à l'occasion de ce qui s'est passé à propos des bibliothèques, il faut quand même réfléchir. Quand je lis un tract de la CGT, parce qu'il faut appeler un chat un chat, qui s'intitule «stop à la casse du service public, les personnels des bibliothèques et des MPT sont en colère, le Gouvernement, les Bisontins, Robert SCHWINT en tête portent une lourde responsabilité», je dis qu'on doit rigoler du côté du Département. Je dis qu'il y en a assez d'une certaine langue de bois.

Ce phénomène ne m'intéresse pas comme entomologiste qui se pencherait sur une espèce de disparition, ce n'est pas le cas, cette espèce prospérera. Ça m'intéresse d'un point de vue historique parce que ça me permet de comprendre comment s'est passé l'aveu, car quand on commence à dire que SCHWINT ou BOICHARD se lèvent tous les matins en disant «qu'est-ce que je pourrais casser dans la journée», il y a vraiment quelque chose d'inquiétant dans ce genre de réflexion et si nous ne réagissons pas par rapport à cela, nous manquons à notre vigilance intellectuelle. Je le dis d'autant plus que j'ai à la CGT d'excellents vieux camarades avec lesquels j'entretiens de très bonnes relations.

D'autres choses sont dites dans un style qui est un style de dialogue. J'ai lu dans un tract de deux organisations, CFDT - FO en commun, «il est vital d'agir pour donner à chacun les mêmes chances d'accès à la connaissance et aux loisirs, lutte contre l'illettrisme, réduction des inégalités culturelles et sociales». Je ne dis pas «nous avons déjà donné», je dis «il faut frapper à certaines portes et pas uniquement à celle du Maire». Il lui arrive moins souvent qu'à moi de se mettre en colère, il l'a fait mais il a quand même un petit peu raison car ce dossier il est connu, la presse locale en a fait état à deux reprises s'agissant des démarches que nous avons faites pour une péréquation.

Il faut voir plus loin que les nécessaires limites municipales ; si nous réussissons à convaincre les personnels qui sont, je le sais, très profondément attachés à une mission que nous considérons comme fondamentale, nous sommes prêts à agir en concertation pour un développement qui passe par une équitable répartition des charges. J'aimerais savoir si quelqu'un ici le conteste, que ça soit bien clair.

Mme FOLSCHWEILLER : Pas pour dire que je conteste bien sûr mais je voudrais quand même vous répondre Monsieur PINARD en essayant de ne pas vous mettre en colère. C'est vrai, vous avez raison dans beaucoup de choses que vous avez dites. Vous avez raison sur le fait qu'il faut une répartition, qu'il faut faire participer les communes environnantes, que beaucoup des gens extérieurs à Besançon viennent à la Médiathèque. Vous avez raison de dire qu'on est dépassé par le succès, c'est vrai pour la Médiathèque mais c'est aussi vrai, je pense à la Bibliothèque, c'est un cas particulier de la MJC de Palente, mais c'est une bibliothèque aussi. Je pense aussi à la Bibliothèque de Montrapon. Partout les

bibliothèques sont dépassées par leur succès, donc vous avez raison aussi. Je crois que vous avez raison, il y a des gens qui utilisent la langue de bois mais il ne faut pas dire ça et faire l'impasse sur le fait qu'il y a quand même des problèmes et des manques de moyens humains et matériels au niveau des bibliothèques. Il y a une réelle demande et je pense qu'on aura des problèmes tôt ou tard si on ne veut pas essayer d'y répondre.

M. PINARD : Je n'ai pas dit qu'il faut faire payer les communes périphériques car les usagers de la Bibliothèque, ils viennent des quatre coins du Département et au-delà.

Je vous rappelle que quand nous avons parlé de la décentralisation universitaire, j'ai toujours dit qu'elle était liée à un niveau de bibliothèque. Je ne conçois pas un enseignement supérieur, disons plus exactement un enseignement post-baccalauréat, qui ne soit pas accompagné d'un effort sur la lecture publique.

S'il n'y a pas dans la localité concernée une bibliothèque où l'on peut consulter «les temps modernes», «débat», «les études», «esprit», nous sommes dans du lycéen prolongé, nous ne sommes pas dans l'enseignement supérieur. C'est une première chose.

Une deuxième chose, c'est qu'il ne faut pas toujours demander à ceux qui sont les plus pauvres et nous sommes les plus pauvres ! Ce matin, l'Adjoint JEANNEROD et M. SALOMON étaient avec moi à la réunion qui s'est tenue sur les commissions locales de coordination où nous traitons de tous les cas de pauvreté. Je vais vous donner les chiffres parce qu'il faut quand même qu'on se responsabilise un petit peu : dépense sur Besançon Ville : 7 322 000 F - dépense sur la couronne, c'est-à-dire cantons d'Audeux, de Marchaux, de Boussière, de Quingey : 1 200 000 F - financement CCAS de Besançon : 2 467 620 F - communes - CCAS de la couronne : 0 franc 0 centime. Nous avons 40 % des gens du RMI du Doubs et nous avons eu 58 % des cas d'intervention pour familles défavorisées.

Alors, je ne dis pas que c'est l'hommage du vice à la vertu, je dis qu'effectivement il y a un problème de moyens, de priorités -et l'Adjoint LIME plaide le dossier avec raison- mais je dis aussi qu'il y a d'autres portes. Lisez le journal d'hier et vous verrez comme elle se fait la péréquation. Quand on trouve 150 000 F pour sponsoriser un gars qui met le logo du Conseil Général sur une bagnole, ou je ne sais combien pour la lambada qui remplace la nuit de la glisse, mais enfin c'est de la glisse aussi, des 24 heures des neiges, eh bien il faudrait peut-être aussi s'adresser à ceux-là car il y en a assez que ce soit toujours pareil. J'en reparlerai tout à l'heure à propos des syndicats.

Moi, à la limite, je veux bien que ça se passe comme ça ; cela nous donne un fonds de commerce électoral formidable et je serais de M. JACQUEMIN je m'en inquiéterais. Mais je préfère faire de la politique réelle ; je préfère qu'on corrige ces inégalités et qu'on prenne l'argent là où il est comme disait ma grand-mère, cet argent qui n'est pas toujours réparti équitablement.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : M. LIME pour conclure un petit peu ce débat engagé sur les bibliothèques.

M. LIME : Je ne souhaitais pas intervenir sur cette question puisque je crois qu'il y a sur ce point une interpellation qui amènera le Député-Maire à dire ce qu'il y a à dire et sur quoi nous avons ensemble travaillé.

Simplement puisque le problème a été posé là et suite à l'intervention de Mme FOLSCHWEILLER, je voudrais rappeler très rapidement, qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir profondément à cet égard, c'est-à-dire que la lecture publique, je l'avais d'ailleurs précisé dans le débat budgétaire, a été depuis un certain nombre d'années un des axes majeurs et tout à fait prioritaires de la politique culturelle et plus globalement de la politique de la Ville. Elle le demeure et la Municipalité a parfaitement l'intention de suivre à cet égard une politique qu'elle considère fondamentale dans le secteur culturel parce que la lecture reste à l'évidence la voie d'accès prioritaire à la culture.

Je voudrais simplement ajouter à cet égard deux choses, par exemple que le fait que ce soir un axe majeur a été pleinement confirmé par l'opération de Montrapon. Certes, cette opération a eu un succès qui, à la limite, pose un certain problème et implique une participation très intensive du personnel des bibliothèques, mais justement cette réussite est la preuve que l'implantation d'une structure de ce type est un bon choix d'une politique culturelle qui s'attache à travailler en vue d'assurer une égalité sociale.

Puis la deuxième chose que je voudrais dire, c'est que va être lancée avec le Conseiller Municipal Lionel RAGOT, une étude de fond, de réflexions sur un plan de développement de la lecture publique et des bibliothèques en général à Besançon dans les cinq années qui viennent afin que nous soyons en mesure de bien assurer le développement de cet axe tout à fait prioritaire. Pour le reste, je laisse au Député-Maire le soin de répondre aux problèmes qui se posent.

Dont acte.